

**Adoption des demandes de domiciliation à l'université
Paul Sabatier, des associations Labophonix et l'Union des
Parcours Spéciaux**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 septembre 2019

Délibération 2019/09/CFVU- 54

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les demandes de domiciliation à l'université Paul Sabatier, des associations Labophonix et l'Union des Parcours Spéciaux. (documents joints)

Toulouse le 5 septembre 2019

La Présidente

Régine ANDRE-OBRECHT


Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0